

banquets de nature semblable, déclaré que le peuple du Canada avait affirmé le 21 septembre dernier, qu'il ne voulait se séparer jamais de l'empire britannique. Grâce à de semblables assertions, ces honorables ministres ont mis le public sous l'impression que la question de la séparation du Canada de la Grande-Bretagne et de son annexion aux Etats-Unis avait été celle que les partis politiques avaient agitée au Canada au cours de cette campagne. Je dis que ces honorables ministres ont jeté cette insulte à la face de la population de ma province et à celle de la majorité du peuple de trois grandes provinces du Canada, population qui est aussi loyale, et aussi fermement attachée à la Grande-Bretagne et aussi décidée à faire en sorte que le Canada reste toujours une partie du grand empire britannique, que peut l'être celle qui a voté contre le pacte de réciprocité. Doit-on s'étonner après cela que des hommes comme M. Walter Long et autres qui viennent de la Grande-Bretagne pour visiter le Canada, se permettent de faire à notre endroit des affirmations aussi absurdes et aussi dénuées de fondement que le sont celles qu'ils ont avancées?

M. L'ORATEUR: Je rappellerai à l'honorable député le règlement qui oblige ceux qui prennent part à un débat en cette enceinte, de limiter leurs observations à la question en discussion.

M. PUGSLEY: C'est là ce que je m'efforce de faire, monsieur l'Orateur.

M. L'ORATEUR: Je crois que l'honorable député s'éloigne de la question en ce sens qu'il ne discute pas le principe contenu dans ce projet de loi.

M. PUGSLEY: Je constate que l'honorable ministre des Finances (M. White) est absent de la Chambre. Mais me permettrait-on, avant que je ne passe à un autre sujet, de relater un incident qui s'est produit en cette ville même? L'un de ces unionistes en vue s'est trouvé un jour à Ottawa; on le présenta à quelqu'un qu'il croyait être un membre du Gouvernement. Le visiteur lui dit: "Je suis heureux de vous rencontrer. Je tiens à vous assurer que les membres de votre Gouvernement occupent une grande place dans l'affection du peuple anglais. Nous vous considérons comme les sauveurs de l'empire, aussi je me réjouis grandement de vous rencontrer et de faire connaissance avec vous".

Je cite ce fait à seule fin d'établir que le peuple anglais sera mis sous une fausse impression par l'affirmation que mon honorable ami s'est permis de faire lorsqu'il a dit à cette population que n'eût été la détermination du peuple du Canada de toujours être attaché à l'empire, il aurait été possible de faire des conventions de cette na-

M. PUGSLEY.

ture. Qu'on me permette de demander à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce s'il a songé tant soit peu aux déclarations que son chef a faites à New-York il y a à peine quelques mois, après les dernières élections générales. Dans le but d'expliquer pourquoi les Canadiens avaient rejeté la convention relative à la réciprocité commerciale, il a dit à ceux qui l'écoutaient en cette circonstance spéciale que le Gouvernement ne voulait entendre parler d'aucune convention quelconque au point de vue du tarif avec aucun pays, soit que ce dernier fût ou non une colonie de l'empire; que cela serait de nature à créer du mécontentement et à arrêter l'émulation des colonies intéressées et que c'était pour cette raison que son Gouvernement et que lui-même étaient opposés à toute entente de cette nature. L'honorable ministre ignore-t-il que son chef a dit à la population de New-York que l'entente conclue dans le cas des colonies du Sud-Africain avait eu pour résultat de créer du mécontentement et que dans une éventualité d'une magnitude semblable ce Gouvernement était opposé, non seulement à la convention de réciprocité avec les Etats-Unis, mais même à tout traité d'une nature fiscale avec les différentes parties de l'Empire. Comment peut-il faire concorder la convention dont il est maintenant question avec les Antilles, avec les sentiments que son chef a énoncés publiquement et délibérément dans la circonstance que je rappelle?

J'espère que je ne me suis pas trop éloigné du point en discussion. Ce n'est pas souvent que cela m'arrive et j'ai confiance, monsieur l'Orateur, que, si je ne me suis pas toujours étroitement tenu dans les limites où devait se restreindre la discussion, vous me pardonnerez ces oublis. Je n'ai aucune objection particulière à invoquer contre ce traité, excepté pour les raisons que j'ai données et parce que nous ne sommes pas en état de le discuter maintenant ainsi que nous devrions le faire. Ainsi que je l'ai déjà dit, avant que l'honorable ministre ne demande à la Chambre d'adopter ce projet de loi, il devra nous dire quelle convention il a arrêtée en vue d'améliorer le service des navires qui permettra de donner suite à ce traité. S'il n'a pas encore réglé ces détails importants, il est en mesure de nous dire s'il a l'intention d'agir en ce sens. Le Gouvernement se propose de dépenser \$35,000,000; ce montant servira à payer le salaire d'ouvriers qui n'habitent pas le Canada. Mon honorable ami ne devra assurément pas permettre qu'une subvention annuelle de \$21,000 ou même de \$50,000 empêche l'établissement d'un service de navires entre le Canada et les Antilles anglaises, service dont le Canada retirera des avantages appréciables au point de vue du transport